



Santé mentale 2001

Rapport du Secrétariat

1. La Constitution de l'OMS rappelle que « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé mentale est un aspect fondamental de la santé qui permet à l'être humain de tirer pleinement parti de ses aptitudes cognitives, affectives et relationnelles. Une bonne disposition mentale permet d'affronter les difficultés de la vie, de travailler de façon productive et de contribuer à l'action de la société.

2. Malgré les progrès remarquables enregistrés dans presque tous les pays sur le plan de la santé physique, les problèmes mentaux – souvent aggravés par des phénomènes psychologiques et sociaux complexes comme les guerres, les déplacements de populations, les violations des droits fondamentaux, la discrimination à l'égard des femmes, l'exclusion sociale ou la pauvreté – sont à l'heure actuelle une cause importante de maladie et d'incapacité.

3. Des faits de plus en plus nombreux attestent de l'incidence des problèmes de santé mentale dans le monde entier, quels que soient l'âge, le sexe ou l'appartenance sociale. Ces problèmes représentent cinq des dix principales causes d'incapacité dans le monde : dépression majeure, schizophrénie, troubles bipolaires, alcoolodépendance et troubles obsessionnels compulsifs. Environ 400 millions d'habitants de la planète souffrent de troubles mentaux ou neurologiques ou encore de problèmes psychosociaux liés, par exemple, à l'abus d'alcool ou de drogues.

4. La prévalence et l'impact des troubles mentaux ont longtemps été sous-estimés. Dans bien des régions du monde, la santé mentale est encore négligée et ne bénéficie que d'un faible rang de priorité sur le plan sanitaire. L'accès à un traitement et à des médicaments d'un bon rapport coût/efficacité reste limité. Il faut de toute urgence accorder plus d'importance à la santé mentale et apporter aux problèmes une réponse réelle, et ce pour plusieurs raisons :

- les personnes touchées sont extrêmement nombreuses ;
- les troubles mentaux ont des répercussions socio-économiques catastrophiques ;
- les troubles mentaux et leurs conséquences devraient en principe s'accroître en raison du vieillissement de la population, de l'aggravation des problèmes sociaux et des troubles civils.

5. Trois grandes manifestations prévues en 2001 vont mettre l'accent sur les problèmes mentaux et leur impact : la Journée mondiale de la Santé, qui aura pour thème la santé mentale ; les tables rondes ministérielles qui se dérouleront à l'Assemblée mondiale de la Santé ; enfin, la publication du *Rapport sur la santé dans le monde, 2001*, qui aura lui aussi pour thème la santé mentale.

6. La Journée mondiale de la Santé, qui se déroulera le 7 avril 2001 avec pour devise « Non à l'exclusion – oui aux soins », a pour but de sensibiliser au problème et d'encourager le débat dans la population. De nombreuses manifestations auront lieu dans le monde entier pour dissiper les préjugés courants sur les troubles mentaux et attirer l'attention sur le fardeau occulte que représentent l'ostracisme et la discrimination à l'égard des personnes atteintes. En novembre 2000, un site sur la Journée mondiale de la Santé 2001 devrait être accessible sur Internet. Il donnera aux ministères de la santé et aux organisations non gouvernementales des renseignements sur les moyens de planifier des manifestations, fournira aux médias du matériel audiovisuel et d'autres matériels de presse, et informera le grand public des manifestations prévues et des questions de santé mentale. Pour sensibiliser les jeunes, un concours sur la santé mentale a été lancé en octobre dans les écoles du monde entier, avec l'appui de l'UNESCO et d'autres organisations.

7. La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé sera pour les participants l'occasion de s'engager résolument en faveur d'une action politique, puisqu'il y est prévu un débat sur les troubles mentaux et sur les solutions possibles moyennant l'adoption de politiques novatrices, l'amélioration de l'accès aux soins et la formulation d'une législation pertinente. A l'occasion des tables rondes qui auront pour thème la santé mentale, les ministres de la santé auront l'occasion :

- d'échanger leurs points de vue sur l'incidence des problèmes de santé mentale et sur les interventions pertinentes ;
- d'affirmer l'engagement du secteur public pour améliorer la santé mentale ;
- de réexaminer les politiques de santé mentale pour les mettre en oeuvre le plus tôt possible dans leur pays.

8. Le *Rapport sur la santé dans le monde, 2001* s'articulera sur les points suivants :

- les troubles mentaux sont un phénomène courant et universel, de même qu'une cause majeure d'incapacité pour l'individu et un fardeau pour la famille et la communauté ;
- il est possible de prévenir, diagnostiquer et soigner les troubles mentaux ; bien qu'il existe des mesures préventives et thérapeutiques, la plupart des habitants du monde n'y ont pas accès ;
- tous les pays doivent formuler et appliquer dès à présent des politiques et programmes face au problème des troubles mentaux ;
- il faut investir dans la recherche sur la santé mentale, les sciences neurologiques et les sciences sociales pour approfondir les connaissances sur les troubles mentaux et trouver des approches nouvelles qui permettent de prendre soin des personnes touchées.

= = =